

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-425-1932 Permissions.

n° 40-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef libéré de la section des infirmiers coloniaux, en service hors cadres à l'hôpital intercolonial de Djibouti. est rapatrié pour fin de séjour.